

Un facteur en conseil de discipline

Un facteur, reconnu travailleur handicapé, est convoqué pour insubordination. Sud dénonce une « direction revancharde ».



Les syndicats dénoncent le traitement réservé au facteur de 62 ans.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

En novembre, un facteur de 62 ans, reconnu « travailleur handicapé », a été informé d'une procédure disciplinaire. Il est convoqué le 30 janvier devant un comité paritaire. Pour quel motif ? La direction ne souhaite pas « délivrer des détails personnels concernant ce postier ».

Selon Sud PTT, qui qualifie ce conseil de discipline de « fantaisiste », le postier « n'aurait pas mis, un jour, un casque de vélo pour faire sa tournée... Il aurait laissé cinq ou six lettres dans son casier ! Et il aurait réagi sèchement à la hiérarchie qui lui faisait des reproches... Tout cela est regroupé sous le vocable « insubordination systématique ».

« Propos injurieux et menaçants »

Concrètement, l'intéressé aurait eu « un comportement inadapté à l'égard d'un supérieur hiérarchique, caractérisé par des propos injurieux et menaçants ». Les autres griefs concernent en effet le « non-port du casque » et « la rétention abusive de courrier ». Pour ces faits, il risque, selon les syndicats, « une mise à pied de trois mois ».

Pour la CGT, « la sanction envisagée est scandaleuse au regard de l'état de santé de [leur] collègue, de

son âge et des difficultés qu'il rencontre pour faire son travail correctement, des difficultés qui sont directement liées à la réorganisation des tournées ».

Sud PTT dénonce une « direction revancharde ». L'intéressé avait pris part au long mouvement de grève (132 jours) des postiers du bureau de Rennes Crimée, qui, de janvier à mai 2018, avaient dénoncé le projet de réorganisation des tournées et des horaires de travail.

Le CHSCT alerté sur l'état de santé du facteur

« Cela fait quarante ans qu'il distribue le courrier par jour de pluie, par jour de vent, par jour de neige, souligne Sud PTT. Cela fait quarante ans qu'il est au plus bas de l'échelle indiciaire. Cela fait donc quarante ans qu'il subit réorganisation sur réorganisation. »

Le syndicat précise que le CHSCT de La Poste « a déclenché deux procédures de « danger grave et imminent » au cours des six derniers mois » concernant ce facteur. Des alertes lancées au regard « de son état de santé ainsi que des humiliations dont il était victime ».

Laurent LE GOFF.

Ed. Rennes

ouest
france 

Page 9.

(En Bas à gauche)

MARDI
28 Janvier

Facteur convoqué : un rassemblement de soutien, jeudi

Un facteur de 62 ans, reconnu « travailleur handicapé », est convoqué en conseil de discipline jeudi, pour « insubordination ».

« Notre collègue de travail, facteur à Crimée, fait l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant conduire à une mise à pied sans salaire de trois mois, alerte la CGT. La sanction demandée par La Poste est inacceptable, notre collègue est victime d'un acharnement managérial condamnable. » Le postier convoqué ce jeudi devant la direction, est « en burn-out et en arrêt depuis trois mois ».

Sud et la CGT soulignent que « le CHSCT de Rennes a déclenché deux protocoles « danger grave imminent », au regard de son état psychologique au travail pour donner suite à des mesures vexatoires et humiliantes de sa direction locale. »

Sud PTT dénonce une « direction revancharde ». L'intéressé avait pris

part au long mouvement de grève (132 jours) des postiers du bureau de Rennes Crimée, qui, de janvier à mai 2018, avaient dénoncé le projet de réorganisation des tournées et des horaires de travail.

Les élus du Parti de gauche - France insoumise de la ville de Rennes et de Rennes métropole seront présents au rassemblement de soutien au postier. « À travers la répression qui frappe cette personne, c'est l'action syndicale déterminée et structurée que veut punir La Poste. Deux ans après la mobilisation exemplaire des postiers rennais du bureau de « Crimée » pour résister à une réorganisation pénalisant aussi bien le service public postal que leurs conditions de travail, la direction réprime à froid, espérant agir ainsi dans l'indifférence. »

Jeudi 30 janvier, rassemblement à 14 h, devant les bureaux de La Poste, rue du Pré-Botté, pour le défendre.



Ils apportent leur soutien au facteur

Patrick Chartier convoqué, ce jeudi, par la direction de La Poste, a reçu le soutien d'Olivier Besancenot et d'Alexis Corbière.

Patrick Chartier, un facteur de 62 ans, est convoqué ce jeudi, par la direction de La Poste, devant un conseil de discipline. Militant syndical encarté à Sud PTT, il a reçu le soutien du postier Olivier Besancenot, porte-parole du Nouveau parti anticapitaliste (NPA) et d'Alexis Corbière, député Insoumis de Seine-Saint-Denis.

Olivier Besancenot voit dans « cette énième attaque contre un syndicaliste de La Poste [...] le symbole d'un acharnement de la part de la direction contre tout ce qui représente à leurs yeux une résistance face à la destruction du service public de la Poste et des conditions de travail des salariés. Cet acharnement, en réalité, c'est l'acharnement contre une vision de l'activité syndicale dans la boîte, contre celles et ceux qui n'acceptent pas les réorganisations et les coups de pression de la direction. »

« Patrick fait l'objet d'une procédure disciplinaire engagée par sa direction, pouvant conduire à une mise à pied, sans salaire pendant trois mois », s'insurge de son côté Alexis Corbière. Le député Insoumis était venu à Rennes en avril 2018, pour soutenir la longue grève des postiers (132 jours).

« Le prétexte est qu'il aurait oublié de mettre un casque de vélo, un jour, lors de l'une de ses tournées, et que quelques lettres auraient traîné au fond de son casier. Pour sa direction, il s'agit d'une « insubordination systématique », mais je ne peux voir dans cet acharnement ciblé de sa hiérarchie, qu'une volonté de sanctionner un postier connu pour son engagement syndical. »

Ce jeudi 30 janvier, rassemblement de soutien à 14 h, devant La Poste, rue du Pré-Botté.



Un rassemblement de soutien au postier

Une centaine de personnes sont venues soutenir le facteur convoqué en conseil de discipline par la direction de La Poste.



Le rassemblement de soutien au facteur visé par une procédure disciplinaire a rassemblé moins d'une centaine de personnes, hier, devant la direction de La Poste à Rennes.

Photo: OUEST-FRANCE

Une centaine de militants et postiers se sont rassemblés, hier après-midi, sous les fenêtres de la direction de La Poste, rue du Pré-Botté, au moment où se tenait le conseil paritaire réuni pour examiner le dossier de Patrick Chartier. Ce facteur de 62 ans, reconnu travailleur handicapé, est visé par une procédure disciplinaire. La réunion s'est tenue en l'absence de l'intéressé, défendu par Sud PTT, lequel avait qualifié ce conseil de « fantaisiste ».

132 jours de grève il y a deux ans

Il est reproché au facteur le non-port du casque lors d'une tournée, des lettres non distribuées dans son casier et aussi « d'avoir répondu sèchement à sa hiérarchie », selon les syndicats. Mais derrière ces éléments, Sud et la CGT estiment que la direction qualifiée de « revancharde » veut faire payer à l'intéressé son engagement syndical, notamment lors de la longue grève des facteurs du bureau de Rennes Crimée il y a deux ans.

Ces derniers s'étaient mobilisés pendant 132 jours contre la réorganisation des tournées et des horaires de travail.

Lors du rassemblement organisé hier, soutenu par les Insoumis et le NPA, plusieurs militants se sont succédé au micro pour dénoncer « l'acharnement » contre Patrick Chartier, actuellement en arrêt de maladie. Précisons que le CHSCT a déjà déclenché deux procédures de danger grave et imminent depuis six mois concernant ce postier.

« Ce que l'on reproche à notre collègue, c'est sa façon à 62 ans de rappeler ses droits à sa hiérarchie, en ne se laissant pas faire, tout en étant très angoissé, et d'une santé fragile », estime de son côté la CGT.

Contactée par nos soins hier, La Poste n'a pas donné suite, précisant une nouvelle fois qu'elle « ne souhaite pas délivrer des détails personnels concernant ce postier ».

Laurent LE GOFF.



Le facteur bientôt retraité mis à pied

Convoqué en conseil de discipline pour « insubordination », il écope de seize jours de mise à pied.

Seize jours de mise à pied. Patrick Charrier ne cache pas son amertume après la sanction qui vient de lui être infligée. Ce facteur de 62 ans, reconnu travailleur handicapé, était visé par une procédure disciplinaire pour « insubordination, non-port du casque lors d'une tournée », plus quelques courriers non distribués.

« Cette sanction est très loin de me satisfaire, considérant qu'une fois de plus La Poste s'acharne sur moi, en voulant me pénaliser moralement et financièrement, explique le facteur, en arrêt maladie depuis plus de trois mois. Cette sanction inhumaine, revancharde, est l'équivalent d'un demi-salaire mensuel, ce qui fait très cher l'armement postale pour ne pas avoir porté, certaines fois, mon casque de vélo et face à une soi-disant insubordination verbale. »

Il ajoute : « Quand on est en fin de carrière, c'est très dur à accepter. »

132 jours de grève en 2018

Les syndicats s'étaient mobilisés, fin janvier, pour leur collègue, qui avait aussi reçu le soutien d'Olivier Besancenot (NPA) et Alexis Corbière (Les Insoumis). Tous dénoncent une « direction revancharde ».

Référence au long conflit des postiers de Rennes Crimée, qui s'étaient battus pendant 132 jours, il y a deux ans, contre la réorganisation des tournées et des horaires de travail. Patrick Charrier, encarté chez Sud, y avait participé.

L'intéressé risquait jusqu'à trois mois de mise à pied. Ce sera seize jours. Sud PTT dénonce « une décision scandaleuse qui sera combattue par tous les moyens ». Les trois

défenseurs mandatés par Sud « ont démontré lors du conseil de discipline en quoi il s'agissait d'un processus de harcèlement moral institutionnalisé ».

La CGT condamne également « cette sanction pour des faits qui n'auraient jamais dû justifier une telle décision. Notre collègue a été victime d'un harcèlement institutionnalisé par la direction de La Poste, car il a incarné d'une certaine manière une résistance des facteurs rennais contre un projet de casse du service public ».

Contactée à plusieurs reprises, La Poste n'a pas souhaité réagir, précisant seulement qu'elle « ne souhaite pas délivrer des détails personnels concernant ce postier ».

Laurent LE GOFF.